

Produire des dividendes pour le développement :

Assurer l'efficacité du MDP pour les pays
en développement

Deborah Murphy

Énergie et changement climatique, IIDD

Le projet de dividende pour le développement

- Phase I : rapport de synthèse
- Sondage auprès de 50 parties prenantes, analyse documentaire
 - ONG, donateurs, secteur privé, gouvernements
 - Pays développés ou en voie de développement
- Soutien de la Norvège, du Danemark, du Canada et du CRDI.

Objectifs du MDP

Aider les Parties ne figurant pas à l'annexe 1 à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention.

Aider les Parties visées à l'annexe 1 à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions.

Quelles sont les dividendes pour le développement?

- Tous les avantages en matière de développement durable (DD) (avantages indirects) qui découlent d'un projet fondé sur le MDP et qui n'ont aucun lien avec le climat, qu'il s'agisse d'investissement, de transfert de technologie, de nouveaux procédés de production ou de nouveaux produits :
 - Avantages sur le plan de l'environnement (p. ex., meilleure qualité de l'air)
 - Avantages sur le plan économique (p. ex., augmentation du taux d'emploi)
 - Avantages sur le plan social (p. ex., meilleure qualité de vie grâce à l'énergie)
- L'atteinte du développement durable exige la production d'au moins un élément de chacun des trois types d'avantages.
- Le projet de dividendes pour le développement a pour but d'aider le MDP à améliorer la réalisation de ces avantages.

L'analyse : trois questions

1. Le MDP semble-t-il pouvoir procurer assez d'avantages sur le plan du développement durable?
2. Le MDP semble-t-il pouvoir susciter assez de projets ou d'investissements?
3. Le MDP favorise-t-il des investissements équitables qui profitent aux pays moins développés?

1. La question de la qualité

Type de projet de MDP	Nombre		RCE/an (000)		Accumul. RCE 2012 (000)	
Ressources renouvelables	261	57 %	15185	19 %	123 795	21 %
Efficacité écologique	57	13 %	2675	3 %	22 066	4 %
Remplacement de combustible	18	4 %	1007	1 %	9 236	2 %
Réduction du CH ₄	94	21 %	14142	17 %	110 968	19 %
Réduction du HFC et du N ₂ O	8	2 %	43393	53 %	285 820	48 %
Autres	18	4 %	5214	6 %	39 780	7 %

2. La question de la quantité

- 455 projets enregistrés et en cours; 118 millions de tonnes d'équivalent CO₂/an.
- Demande prévue : De 217 à 640 millions de tonnes d'équivalent CO₂/an en 2010.
- Compte tenu de la taille moyenne des projets actuels, de 840 à 2475 projets seront nécessaires durant la première période d'engagement afin de répondre à cette demande.

3. La question de l'équité

Pays ou région comptant des projets de MDP	Enregistrés et en cours	
	Nombre	%
Amérique latine	192	42,2 %
Brésil	91	20,0 %
Mexique	22	4,8 %
Chili	17	3,7 %
Honduras	14	3,1 %
Argentine	8	1,8 %
Équateur	8	1,8 %
Autres, Amérique latine (11)	32	7,0 %
Europe (AUS)	6	1,3 %
Arménie	2	0,4 %
Moldavie	4	0,9 %
Afrique du nord et Moyen-Orient	4	0,9 %
Israël	1	0,2 %
Maroc	3	0,7 %

Pays ou région comptant des projets de MDP	Enregistrés et en cours	
	Nombre	%
Asie et pays développés du Pacifique	245	53,8 %
Inde	173	38,0 %
Philippines	20	4,4 %
Chine	16	3,5 %
Thaïlande	7	1,5 %
Malaisie	6	1,3 %
Corée du Sud	6	1,3 %
Autres, Asie et Pacifique (9)	17	3,7 %
Afrique sub-saharienne	8	1,8 %
Afrique du Sud	6	1,3 %
Nigéria	1	0,2 %
Ouganda	1	0,2 %
Monde	455	100 %

Options stratégiques

- 1. CA/Cycle du projet** – Établir le CA en tant qu'organisme professionnel; affecter plus de ressources au CA et au groupe de méthodologies; mettre l'accent sur l'additionnalité environnementale; assumer l'additionnalité pour les projet à petite échelle.
- 2. Changement des règles** – MDP axé sur les politiques, MDP sectoriel, envisager le développement des projets de puits.

Options stratégiques

3. **Engager l'APD, FIs** – accroître le soutien accordé aux efforts existants comme le CDCF, étudier le rôle de l'APD dans les cas de DD élevé, faire connaître le MDP, demander aux CEE d'élaborer des mesures de soutien au MDP
4. **MDP postérieur à 2012** – Donner une certaine assurance comme quoi le carbone aura de la valeur après 2012. Il est manifestement impossible de prévoir les détails, mais on peut effectuer des prévisions minimales.

Options stratégiques

- 5. Définir le DD** – Les IFI, les donateurs, les ONG et d'autres organismes devraient continuer à aider les pays hôtes à définir le DD. Il faut rédiger les principes et les lignes directrices du DD à l'échelle internationale, et les élaborer de façon plus précise à l'échelle nationale.

Situer les recommandations en matière de politiques

- Celles qui sont applicables dès maintenant, hors du cadre des négociations (la majorité).
- Celles qui sont applicables durant la première période d'engagement.
- Celles qui ne seront applicables qu'après 2012.

Projet de dividende pour le développement - Phase II

- Création d'un groupe d'experts afin de considérer le thème, de rédiger des documents, d'influer sur le processus d'élaboration de politiques et de faire avancer le débat
- Élaboration de trois documents d'analyse afin d'examiner plus profondément trois questions désignées à la phase I
- Soutien de la Norvège, du Danemark, du Canada, du PNUD et du CRDI.

Groupe d'experts sur la dividende pour le développement

- Ce groupe se compose de 30 membres provenant du gouvernement, d'institutions multilatérales, de l'industrie, du monde des affaires et des instituts de recherche; il vise les buts suivants:
 - déterminer et évaluer les méthodes et les stratégies appropriées afin que le MDP appuie l'attribution de la dividende pour le développement;
 - présenter les découvertes aux négociateurs, au CA du MDP et aux principales parties prenantes;
 - assurer un fondement solide afin de déterminer l'évolution du MDP.

Commission d'étude de la dividende pour le développement

- Première réunion : Ottawa, juin 2005
 - Résultat : désignation de trois secteurs aux fins de recherches plus approfondies et de l'élaboration de documents d'analyse
- Deuxième réunion : Montréal, décembre 2005
- Troisième réunion : mars 2006
- Quatrième réunion : avant l'événement CDP/POG-2

Rapports de recherche de la phase II

- Élaboration de trois sommaires et identification de partenaires de recherche du Sud d'ici décembre 2005
- Révision des versions préliminaires par la commission d'étude d'ici mars 2006
- Publication des versions définitives avant l'événement CDP/POG-2 comportant l'examen des modifications des règles liées au MDP

1. Définition de la dividende pour le développement

- Énoncé clair de la signification de l'expression « dividende pour le développement » et proposition d'un cadre afin d'évaluer sa pertinence en relation à certains projets liés au MDP.

2. Changement des règles liées à la dividende pour le développement

- Examen approfondi de certains des changements suggérés dans le rapport de la phase I concernant les règles du MDP, y compris le MDP sectoriel et axé sur les politiques, le traitement spécial pour les projets à petite échelle, l'imputation de crédits fondés sur les produits et l'élargissement du rôle joué par les puits.

3. Financement de la dividende pour le développement

- Examen des moyens d'augmenter le financement offert aux projets liés au MDP qui produisent une dividende pour le développement. Considération du problème, étude des méthodes existantes et évaluation des recommandations.



International
Institute for
Sustainable
Development

Institut
international du
développement
durable

Better living for all — sustainably

La dividende pour le développement

Pour de plus amples renseignements :

www.iisd.org/climate/global/dividend.asp

Personnes-ressource : Deborah Murphy

dmurphy@iisd.ca

+1-613-567-3150